



DOSSIER DU PARTENARIAT 2014



Le pouvoir d'agir ensemble

QUI

INVITE SES ADHÉRENTS À SON CONGRÈS ANNUEL ?



L'AFVAC BIEN SÛR !

AFVAC, LE CONGRÈS

13 nov > 15 nov 2014

Paris-CNIT

Le suivi : anticiper,
communiquer, réussir

JE M'INSCRIS

www.afvacparis2014.com

AFVAC
LE CONGRÈS



Association
Française des
Vétérinaires pour
Animaux de
Compagnie

Le pouvoir d'agir ensemble



Ce dossier précise les actions de partenariat possibles en association avec l'AFVAC pour l'année 2014.

Tous les laboratoires pharmaceutiques, industries de l'alimentation animale, centrales d'achat, fabricants et distributeurs de matériel, laboratoires d'analyse et autres sociétés commerciales intéressées par l'entreprise vétérinaire dans le domaine des animaux de compagnie, signataires de la Charte de Partenariat pour l'année 2014 sont « Partenaires de l'AFVAC 2014 ».

Certains partenaires peuvent choisir la qualité de « Grand Partenaire de l'AFVAC 2014 » pour l'année.

Les non-signataires de la Charte de Partenariat sont « Exposants ».

SOMMAIRE

1 - GRAND PARTENARIAT DE L'AFVAC 2014.....	4
2 - PARTENARIAT DE L'AFVAC 2014.....	11
3 - PARTENARIAT PRIVILÉGIÉ DES GROUPES D'ÉTUDE DE L'AFVAC.....	17
4 - PARTENARIAT PRIVILÉGIÉ DES SECTIONS RÉGIONALES DE L'AFVAC.....	18
5 - PARTENARIAT DE RÉUNIONS EN CO-PROMOTION.....	20

Le dossier du Partenariat 2014 et ses annexes sont téléchargeables sur le site internet www.afvac.com et le site du congrès www.afvacparis2014.com

1 GRAND PARTENARIAT DE L'AFVAC 2014

La qualité de « *Grand Partenaire de l'AFVAC 2014* » est acquise pour un montant de 24 000 € HT.

Le nombre de Grands Partenaires de l'AFVAC 2014 est limité à six (6).

Les Grands Partenaires bénéficient de conditions particulières pour le Congrès national annuel, des actions générales de communication, les Groupes d'Etude, les Sections Régionales et les Éditions de l'AFVAC.

Les Grands Partenaires peuvent se prévaloir de la qualité de « Grand Partenaire de l'AFVAC » tout au long de l'année.

➤ CONGRÈS NATIONAL PARIS 2014

1) Relations avec le Comité d'Organisation

- Les Grands Partenaires reçoivent des informations sur les principales décisions prises par le Comité d'Organisation et sont invités à plusieurs réunions préparatoires.
- Tout Grand Partenaire ayant un projet particulier concernant les congressistes pendant la durée du Congrès s'engage à en informer le Comité d'Organisation (sdufourpierrat@afvac.com), au moins trois (3) mois avant la date du Congrès.

2) Exposition Commerciale

Lors du Congrès national annuel, le Grand Partenaire a :

- le choix prioritaire de l'emplacement du stand parmi les propositions du Comité d'Organisation ;
- une surface de stand d'un minimum de 21 m².
- Tarifs :

STAND NU : 510 € HT le m² (remise incluse) pour les 3 jours du Congrès, soit à titre indicatif, 170 € HT/m²/jour

STAND ÉQUIPÉ : 535,50 € HT le m² (remise incluse) pour les 3 jours du Congrès, soit à titre indicatif, 178,50 € HT/m²/jour

Sont inclus dans ces tarifs « Grands Partenaires », les prestations suivantes :

CONGRÈS NATIONAL PARIS 2014 (détail p 6 à 10)		
PRESTATION STAND	Surface choisie et choix prioritaire de votre stand parmi les propositions du Comité d'Organisation	
	1 réserve particulière	Offert
	Tarif préférentiel de 15% sur le tarif au m ² du stand exposant	Stand équipé ou nu
	Wifi sur l'ensemble de l'exposition commerciale	Offert
BADGES ET SACOCHES	Nombre de badges exposants	Non limité (selon vos besoins en personnel sur votre stand)
	Invitations par m ² loués pour vos visiteurs exposition commerciale	2 invitations (si plus : 50 € TTC/jour)
	Sacoches congressistes	5 sacoches
	Location badges Key4events (douchettes)	Offert
PROGRAMME SCIENTIFIQUE VÉTÉRINAIRE	Parrainage de 5 modules de conférences ou d'ateliers (détail p 6)	Offert
	Badges congressistes pour des vétérinaires clients	10 badges
	Badges congressistes pour des vétérinaires de votre société	10 badges
COMMUNICATION	La présence du logo Grand Partenaire sur tous les documents et en page d'accueil du site internet du Congrès	✓
	1 encartage dans les sacoches des congressistes vétérinaires	Offert
	1 publicité « produit » sur les applications smartphone	Offert
	1 texte et 1 typon produit dans le guide de l'exposition commerciale, sur le site internet du congrès et l'application smartphone	Offert
	Transmission de la liste des participants à partir du 01/10/14	Sur demande
	Transmission de la liste des participants aux modules logotés « Grands Partenaires »	Sur demande
	Choix prioritaire parmi les partenariats spécifiques proposés	✓
ACTIONS GÉNÉRALES DE COMMUNICATION (détail p 9)		
La présence du logo Grand Partenaire en page d'accueil du site internet de l'AFVAC	Offert	
La présence du logo Grand Partenaire en page d'accueil sur Facebook, Twitter et le flux RSS	Offert	
Transmission de la liste des congressistes aux formations de l'AFVAC	Sur demande	
Usage du logo Grand Partenaire de l'AFVAC pour la communication institutionnelle	✓	
GROUPES D'ÉTUDE / SECTIONS RÉGIONALES (détail p 9 et 10)		
Priorité de devenir «Partenaire Privilégié de GE/SR»	Pour l'année	
Tarif d'exposition commerciale	Remise de 5%	
Mention et logo du Grand Partenaire sur les documents	Inclus	
Inscription dans les formations GE/SR	1 badge offert	
ÉDITIONS (détail p 10)		
2 insertions publicitaires dans un numéro de PratiqueVet de l'année du Grand Partenariat (une page intérieur quadri)	Offert	
La présence du logo Grand Partenaire en bas du sommaire des 11 numéros de PratiqueVet + Newsletter PratiqueVet	Offert	
5 Abonnements PratiqueVet	Offerts	
Les autres insertions publicités PratiqueVet	Remise de 30%	

3) Programme Scientifique Vétérinaire

Lors du Congrès national annuel, le Grand Partenaire a la possibilité :

- **de parrainer cinq (5) modules de conférences ou d'ateliers (5 x 1h30), incluant :**
 - l'impression du logo dans les cases des modules choisis dans le programme scientifique (version papier et informatique) ;
 - la projection d'une diapositive commerciale avant et après chaque conférence du module ;
 - la possibilité de distribution de documents pendant ces modules ;
 - la possibilité de disposer de deux (2) kakémonos dans la salle de conférence pendant ces modules.

Le choix de ces parrainages tient compte des Partenariats Privilégiés des Groupes d'Etude.

- **d'organiser un « Symposium » de :**
 - deux modules de 1h30, *le Jeudi après-midi, le Vendredi, le Samedi matin* (12 000 € HT) ;
ou
 - un module de 1h30, *le Jeudi après-midi, le Vendredi, le Samedi matin* (7 000 € HT).

L'attribution de ces Symposiums se fait dans l'ordre de réception des demandes.

Le nombre de participants est limité à 280 personnes.

Le Symposium peut être filmé et exploité par le Grand Partenaire qui prend à sa charge les aspects techniques et relationnels avec les conférenciers du Symposium.

Le droit de filmer est offert au Grand Partenaire.

Le film ne peut être exploité qu'en différé.

- **d'organiser un « Rendez-vous du Grand Partenaire », d'un module de 1h30 (3 500 € HT)**
le Jeudi après-midi, le Vendredi, le Samedi matin

Le nombre de ces Rendez-vous est limité à deux (2) au total pour les Grands Partenaires du Congrès.

L'attribution de ces Rendez-vous se fait dans l'ordre de réception des demandes.

Le nombre de participants est limité **impérativement** à 80 personnes.

Le Rendez-vous peut être filmé et exploité par le Grand Partenaire qui prend à sa charge les aspects techniques et relationnels avec les conférenciers du Rendez-vous.

Le droit de filmer est offert au Grand Partenaire.

Le film ne peut être exploité qu'en différé.

- **d'être Partenaire de « Déjeuners Experts », d'une durée de 1h, le Jeudi, le Vendredi, le Samedi, de 13h15 à 14h15 (1 500 € HT le Déjeuner Expert).**

Chaque Déjeuner Expert comprend :

- quatre (4) tables de 10 personnes chaque jour (expert inclus) ;
- la possibilité de quatre (4) kakémonos dans la salle ;
- la possibilité d'une information orale technique ou scientifique à caractère promotionnel de 5 min en introduction ;
- la possibilité de mettre le logo du Grand Partenaire sur les tables ;
- la possibilité de distribution de documents pendant ces modules.

4) Actions « ASV »

Lors du Congrès national annuel, le Grand Partenaire a la possibilité d'avoir :

■ **un partenariat unique de 6 500 € HT pour le Programme ASV du Congrès, le Samedi (soit 3 modules de 1h30) incluant :**

- les pauses ;
- un stand parapluie ;
- deux kakémonos dans la salle de conférence ;
- un encartage dans les sacs ASV ;
- la seconde et la quatrième de couverture des proceedings ASV ;
- une information orale technique ou scientifique à caractère promotionnel de 15 min ;
- la possibilité d'offrir les sacs ASV (nous contacter) ;
- cinq (5) invitations ASV ;
- une réduction de 15% pour les invitations supplémentaires.

NOUVEAUTÉ ■ **un partenariat de 2 000 € HT pour trois (3) Ateliers ASV du Congrès se déroulant simultanément, le Samedi entre 16h30 et 18h00** (soit 3 modules de 1h30 pour 20 personnes) incluant :

- deux (2) kakémonos dans les salles des ateliers ;
- la seconde et la quatrième de couverture du document remis aux ASV à chaque atelier ;
- la possibilité d'offrir une sacoche spécifique pour ces ateliers ;
- la possibilité d'une information orale technique ou scientifique à caractère promotionnel de 10 min en introduction pour chaque atelier.

■ **un encartage d'un document dans les sacs ASV (offert).**

5) Actions « Étudiants »

Les actions « Étudiants » indépendantes proposées **en priorité** aux Grands Partenaires **jusqu'à la date du 15 Mai 2014** sont :

■ **la possibilité de mettre le logo du laboratoire sur les polos « étudiants » (2 200 € HT) ;**

■ **la possibilité de prendre en charge la logistique des déjeuners « étudiants » (environ 150 étudiants répartis sur trois jours) (1 500 € HT, hors repas), incluant :**

- la mise à disposition d'une salle ;
- deux (2) kakémonos dans la salle de repos ;
- la possibilité de distribuer un document commercial ;
- trois (3) invitations au congrès pour les étudiants ;
- une réduction de 10% pour les invitations supplémentaires ;
- la présence du logo du Grand Partenaire sur le coupon repas (coupon réalisé par le Grand Partenaire s'il le souhaite) remis à chaque étudiant par l'AFVAC.

Le déjeuner (buffet ou lunch box) est géré et réglé **directement** par le Grand Partenaire aux traiteurs agréés.

6) Actions « Rencontres Éleveurs / Vétérinaires »

Les actions « Rencontres éleveurs/vétérinaires » proposées aux Grands Partenaires sont :

■ **un partenariat global (programme « éleveurs chiens », programme « éleveurs chats ») pour les Rencontres éleveurs/vétérinaires pour 2 200 € HT incluant :**

- la présence du logo du Grand Partenaire sur tous les documents de ces Rencontres (programmes, annonces presse,.....) ;
- un emplacement pour un stand parapluie ;
- un encartage par programme dans les sacs ;
- dix (10) invitations par programme ;
- une réduction de 30% pour les inscriptions supplémentaires ;
- la possibilité de disposer deux (2) kakémonos par salle ;
- la transmission des listes des participants.

NOUVEAUTÉ

- **la possibilité de prendre en charge les sacs des participants, éleveurs ou vétérinaires avec logo : nous contacter.**

7) Prestations offertes, hors programme scientifique

Les autres prestations offertes pour le Congrès national annuel sont :

■ **la présence du logo du Grand Partenaire et la mention de qualité de « Grand Partenaire de l'AFVAC 2014 » sur tous les documents du Congrès :**

- les proceedings (papiers et CD) en page de couverture ;
- les programmes de diffusion ;
- les articles promotionnels (presse interne et externe) ;
- les courriers de communication (avec les conférenciers...) ;
- le supplément informatique PratiqueVet post-congrès (parution 1^{er} trimestre 2015) ;
- les applications smartphone du Congrès ;
- la signalétique principale du Congrès ;
- le site internet du Congrès.

■ **un encartage d'un document dans les sacs des congressistes vétérinaires ;**

■ **une publicité « produit » sur les applications smartphone ;**

■ **dix (10) inscriptions au programme général du Congrès national annuel offertes aux équipes commerciales et techniques, sous réserve de respecter leur caractère nominatif ;**

■ **dix (10) inscriptions au programme général du Congrès national annuel offertes aux vétérinaires clients, sous réserve de respecter leur caractère nominatif ;**

■ **deux (2) pages (1 page texte et 1 typon produit) dans le guide de l'exposition commerciale (au format électronique) ;**

■ **la transmission, sur demande, au fur et à mesure à partir du 1^{er} octobre 2014, de la liste des participants pour utilisation exclusive dans le cadre du Congrès ;**

■ **la transmission des listes des participants aux modules logotés du « Grand Partenaire ».**

8) Autres prestations pouvant être prises en charge par les Grands Partenaires

Diverses autres prestations peuvent être prises en charge **en priorité** par les Grands Partenaires pour le Congrès national annuel **jusqu'à la date du 15 Mai 2014** :

- les blocs-notes personnalisés ou porte documents avec bloc-notes, insérés dans les sacoches vétérinaires ;
- les stylos personnalisés insérés dans les sacoches vétérinaires ;
- les sacoches vétérinaires : nous contacter ;
- la possibilité de mettre sur les sacoches vétérinaires le logo du Grand Partenaire en exclusivité avec le logo AFVAC (3 000 € HT) ;
- les tours de cou personnalisés (3 000 environ à fournir) ;
- les étiquettes d'identification personnalisées sur les sacoches vétérinaires (2 000 € HT) ;
- une publicité « produit » sur le site Internet du Congrès (500 € HT).

➤ ACTIONS GÉNÉRALES DE COMMUNICATION

Diverses actions générales de communication sont proposées aux Grands Partenaires :

- la présence offerte du logo Grand Partenaire en page d'accueil du site internet de l'AFVAC ;
- la présence offerte du logo Grand Partenaire en page d'accueil sur Facebook, Twitter et le flux RSS ;
- la possibilité d'une insertion publicitaire dans le catalogue des formations de l'AFVAC :
 - page intérieure, deuxième et troisième de couverture : 1 400 € HT ;
 - quatrième de couverture : 2 000 € HT ;
- la possibilité d'obtenir sur demande la liste des congressistes aux formations de l'AFVAC, à condition que le Grand Partenaire participe à l'exposition commerciale de ces formations.
Désormais, la clause de confidentialité sera signée annuellement pour les Grands Partenaires.

➤ GROUPES D'ÉTUDE

La qualité de « Grand Partenaire de l'AFVAC 2014 » donne la possibilité d'actions au sein des Groupes d'Étude de notre Association :

- une priorité de devenir « Partenaire Privilégié de Groupe d'Étude » pour l'année.
Dans ce cas, la mention « Partenaire Privilégié du Groupe d'Étude » est indiquée avec le logo du Grand Partenaire sur les programmes et autres documents des manifestations organisées par le Groupe d'Étude, hors plans modulaires de formation.
- une réduction de 5% HT sur les tarifs des expositions commerciales organisées par les GE pour l'année du Grand Partenariat ;

- la mention « *La société ... est Grand Partenaire de l'AFVAC pour 2014* » avec le logo du Grand Partenaire, sur les programmes et autres documents des manifestations organisés par les GE, hors plans modulaires de formation ;
- une inscription gratuite dans les formations de GE pour un vétérinaire du laboratoire à condition que le Grand Partenaire participe à l'exposition commerciale.

➤ SECTIONS RÉGIONALES

La qualité de « Grand Partenaire de l'AFVAC 2014 » donne la possibilité d'actions au sein des Sections Régionales de notre Association :

- **une priorité de devenir « Partenaire Privilégié de Section Régionale » pour l'année.**
Dans ce cas, la mention « Partenaire Privilégié de la Section Régionale » est indiquée avec le logo du Grand Partenaire sur les programmes et autres documents des manifestations organisées par la Section Régionale, hors plans modulaires de formation.
- **une réduction de 5% HT sur les tarifs d'expositions commerciales organisées par les SR pour l'année de partenariat ;**
- la mention « *La société ... est Grand Partenaire de l'AFVAC pour 2014* » avec logo du Grand Partenaire, sur les programmes et autres documents des manifestations organisés par les SR, hors plans modulaires de formation ;
- une inscription gratuite dans les formations de SR pour un vétérinaire du laboratoire à condition que le Grand Partenaire participe à l'exposition commerciale.

➤ ÉDITIONS

La qualité de « Grand Partenaire de l'AFVAC 2014 » donne la possibilité d'actions au sein du secteur Editions :

- **deux publicités offertes dans un numéro de PratiqueVet dans l'année du Grand Partenariat (une page intérieure quadri) d'une valeur de 2 300 € HT ;**
- la présence offerte du logo Grand Partenaire en bas du sommaire des 11 numéros de PratiqueVet ;
- la présence offerte du logo Grand Partenaire sur la newsletter de PratiqueVet ;
- cinq (5) abonnements offerts à la revue PratiqueVet ;
- une réduction de 30% sur les autres publicités dans PratiqueVet dans l'année du partenariat ;
- la possibilité de prendre une publicité dans la version en ligne de PratiqueVet aux tarifs suivants :
 - 900 € HT pour un affichage de 2 semaines ;
 - 1 500 € HT pour un affichage de 4 semaines ;
 - 600 € HT pour les affichages supplémentaires de 2 semaines ;
 - 1 000 € HT pour les affichages supplémentaires de 4 semaines.

2

PARTENARIAT DE L'AFVAC EN 2014

La qualité de « Partenaire de l'AFVAC 2014 » est acquise dès la signature de la Charte de Partenariat.

Le nombre de Partenaires de l'AFVAC est illimité.

Les Partenaires de l'AFVAC bénéficient de conditions particulières pour le Congrès national annuel, des actions générales de communication et les Éditions de l'AFVAC.

Les Partenaires de l'AFVAC peuvent se prévaloir de la qualité de « Partenaire de l'AFVAC 2014 » au long de l'année.

► CONGRÈS NATIONAL PARIS 2014

1) Relations avec le Comité d'Organisation

Tout Partenaire ayant un projet particulier concernant les congressistes pendant la durée du Congrès s'engage à en informer le Comité d'Organisation, au moins trois (3) mois avant la date du Congrès.

2) Exposition Commerciale

Lors du Congrès national annuel, le Partenaire a :

- une surface de stand pouvant aller jusqu'à 45 m², avec pour les centrales d'achat et distributeurs de matériel, extension possible à 60 m² ;

- Tarifs pour les partenaires de l'AFVAC :

STAND NU : 576 € HT le m² (remise incluse) pour les 3 jours du Congrès, soit à titre indicatif, 192 € HT/m²/jour

STAND ÉQUIPÉ : 604,80 € HT le m² (remise incluse) pour les 3 jours du Congrès, soit à titre indicatif, 201,60 € HT/m²/jour

A NOTER : les exposants non signataires de la Charte de Partenariat ne bénéficient pas de la remise accordée aux partenaires. Pour en bénéficier, nous vous encourageons à signer le Charte de Partenariat.

- Tarifs exposants :

STAND NU : 600 € HT le m² pour les 3 jours du Congrès, soit à titre indicatif, 200 € HT/m²/jour

STAND ÉQUIPÉ : 630 € HT le m² pour les 3 jours du Congrès, soit à titre indicatif, 210 € HT/m²/jour

Sont inclus dans ces tarifs « Partenaires », les prestations suivantes :

CONGRÈS NATIONAL PARIS 2014 (détail p 11 à 16)		
PRESTATION STAND	Surface choisie de votre stand jusqu'à 45 m ² et jusqu'à 60 m ² pour les centrales d'achat et distributeurs de matériel	
	Tarif préférentiel de 4% sur le tarif au m ² du stand exposant	Stand équipé ou nu
	Wifi sur l'ensemble de l'exposition commerciale	Offert
BADGES ET SACOCHES	Nombre de badges exposants	Non limité (selon vos besoins en personnel sur votre stand)
	Invitations par m ² loués pour vos visiteurs exposition commerciale	2 invitations (si plus : 50 € TTC/jour)
	Sacoches congressistes	2 sacoches
	Location badges Key4events (douchettes)	Offert
PROGRAMME SCIENTIFIQUE VÉTÉRINAIRE	Badges congressistes pour des vétérinaires de votre société	5 badges
COMMUNICATION	La présence du logo Partenaire en page d'accueil du site internet du Congrès	✓
	1 encartage dans les sacoches des congressistes vétérinaires	Remise de 5%
	1 page dans le guide de l'exposition commerciale, sur le site internet du congrès et l'application smartphone	Offert
	Transmission de la liste des participants à partir du 01/10/14	Sur demande
	Choix prioritaire parmi les partenariats spécifiques proposés après la date fixée	✓
ACTIONS GÉNÉRALES DE COMMUNICATION (détail p 15)		
La présence du logo Grand Partenaire en page d'accueil du site internet de l'AFVAC		Offert
La présence du logo Partenaire en page d'accueil sur Facebook, Twitter et le flux RSS		Offert
Usage du logo Partenaire de l'AFVAC pour la communication institutionnelle		✓
GROUPES D'ÉTUDE / SECTIONS RÉGIONALES (détail p 15 et 16)		
Possibilité de devenir «Partenaire Privilégié de GE/SR»		Pour l'année
Mention et logo du Partenaire sur les documents		Inclus
ÉDITIONS (détail p 16)		
1 insertion publicitaire dans l'un des 3 numéros de PratiqueVet encadrant le congrès annuel		Remise de 50%
Les autres insertions publicités PratiqueVet		Remise de 30%

3) Programme Scientifique Vétérinaire

Lors du Congrès national annuel, le Partenaire a la possibilité :

- **d'organiser un « Rendez-vous du Partenaire »**, d'un module de 1h30 (7 500 € HT).

Le nombre de ces Rendez-vous est limité à trois (3) au total pour les Partenaires du Congrès.

L'attribution de ces Rendez-vous se fait dans l'ordre de réception des demandes.

Le nombre de participants est limité **impérativement** à 80 personnes.

Le Rendez-vous peut être filmé et exploité par le Partenaire qui prend à sa charge les aspects techniques et relationnels avec les conférenciers du Rendez-vous.

Le droit de filmer est de 1000 € HT.

Le film ne peut être exploité qu'en différé.

- NOUVEAUTÉ** ■ **d'être Partenaire de « Déjeuners Experts »**, d'une durée de 1h, le *Jeudi*, le *Vendredi*, le *Samedi*, de 13h15 à 14h15 (2 500 € HT le Déjeuner Expert).

Chaque Déjeuner Expert comprend :

- quatre (4) tables de 10 personnes chaque jour (expert inclus) ;
- la possibilité de quatre (4) kakémonos dans la salle ;
- la possibilité d'une information orale technique ou scientifique à caractère promotionnel de 5 min en introduction ;
- la possibilité de mettre le logo du Grand Partenaire sur les tables ;
- la possibilité de distribution de documents pendant ces modules.

4) Actions « ASV »

Lors du Congrès national annuel, le Partenaire a la possibilité d'avoir :

- NOUVEAUTÉ** ■ **un partenariat de 2 500 € HT pour trois (3) Ateliers ASV du Congrès se déroulant simultanément, le Samedi entre 16h30 et 18h00** (soit 3 modules de 1h30 pour 20 personnes) incluant :

- deux (2) kakémonos dans les salles de ces ateliers ;
- la seconde et la quatrième de couverture du document remis aux ASV à chaque atelier ;
- la possibilité d'offrir une sacoche spécifique pour ces ateliers ;
- la possibilité d'une information orale technique ou scientifique à caractère promotionnel de 10 min en introduction pour chaque atelier.

- **un tarif préférentiel sur un encartage dans les saches ASV (600 € HT soit une remise de 5% HT).**

5) Actions « Étudiants »

Les actions « Étudiants » proposées aux Partenaires, **après la date du 15 Mai 2014** sont :

- **la possibilité de mettre le logo du laboratoire sur les polos « étudiants » (2 800 € HT) ;**
- **la possibilité de prendre en charge la logistique des déjeuners « étudiants » (environ 150 étudiants répartis sur trois jours) (2 000 € HT, hors repas), incluant :**
 - la mise à disposition d'une salle ;
 - deux(2) kakémonos dans la salle de repos ;
 - la possibilité de distribuer un document commercial ;
 - la présence du logo du Partenaire sur le coupon repas (coupon réalisé par le Partenaire s'il le souhaite) remis à chaque étudiant par l'AFVAC.

Le déjeuner (buffet ou lunch box) est géré et réglé **directement** par le Partenaire aux traiteurs agréés.

6) Actions « Rencontres Éleveurs / Vétérinaires »

Les actions « Rencontres éleveurs/vétérinaires » proposées aux Partenaires sont :

- **un partenariat global (programme « éleveurs chiens », programme « éleveurs chats ») pour les Rencontres éleveurs/vétérinaires pour 3 000 € HT incluant :**
 - la présence du logo du Partenaire sur tous les documents de ces Rencontres (programmes, annonces presse...) ;
 - un emplacement pour un stand parapluie ;
 - un encartage par programme dans les sacoches ;
 - dix (10) invitations par programme ;
 - une réduction de 30% pour les inscriptions supplémentaires ;
 - la transmission des listes des participants.

NOUVEAUTÉ ■ **la possibilité de prendre en charge les sacoches des participants, éleveurs ou vétérinaires avec logo : nous contacter.**

7) Prestations offertes, hors programme scientifique

Les autres prestations offertes pour le Congrès national annuel sont :

- **la présence du logo du Partenaire et la mention de qualité de « Partenaire de l'AFVAC 2014 » sur tous les documents du Congrès :**
 - les proceedings (papiers et CD) ;
 - les programmes de diffusion ;
 - le supplément informatique PratiqueVet post-congrès (parution 1^{er} trimestre 2015) ;
 - la signalétique principale du Congrès ;
 - les applications smartphone du Congrès ;
 - le site internet du Congrès.
- **une page dans le guide de l'exposition commerciale (au format électronique) ;**

NOUVEAUTÉ ■ **la transmission, sur demande, au fur et à mesure du 1^{er} octobre 2014, de la liste des participants pour utilisation exclusive dans le cadre du Congrès ;**

NOUVEAUTÉ ■ **cinq (5) inscriptions au programme général du Congrès National offert aux équipes commerciales et techniques sous réserve de respecter leur caractère nominatif.**

8) Autres prestations pouvant être prises en charge par les Partenaires

Diverses autres prestations peuvent être prises en charge **en priorité** par les Partenaires pour le Congrès national annuel **après la date du 15 Mai 2014** :

- les blocs-notes personnalisés ou porte documents avec bloc-notes, insérés dans les sacoches vétérinaires ;
- les stylos personnalisés insérés dans les sacoches vétérinaires ;
- les sacoches vétérinaires : nous contacter ;
- la possibilité de mettre sur les sacoches vétérinaires le logo du Partenaire en exclusivité avec le logo AFVAC (4 500 € HT);
- un encartage dans les sacoches vétérinaires (1 200 € HT comprenant une remise de 5%)
- les tours de cou personnalisés (3 000 environ à fournir) ;
- les étiquettes d'identification personnalisées sur les sacoches vétérinaires (2 600 € HT) ;
- une publicité « produit » sur le site Internet du Congrès (500 € HT) ;
- une publicité « produit » sur les applications smartphone (800 € HT).

➤ ACTIONS GÉNÉRALES DE COMMUNICATION

Diverses actions générales de communication sont proposées aux Partenaires :

- la présence offerte du logo Partenaire en page d'accueil du site internet de l'AFVAC ;
- la présence offerte du logo Partenaire en page d'accueil sur Facebook, Twitter et le flux RSS ;
- la possibilité d'une insertion publicitaire dans le catalogue des formations de l'AFVAC :
 - page intérieure, deuxième et troisième de couverture : 1 500 € HT ;
 - quatrième de couverture : 2 200 € HT.

➤ GROUPES D'ÉTUDE

La qualité de « Partenaire de l'AFVAC 2014 » donne la possibilité d'actions au sein des Groupes d'Étude de notre Association :

- la possibilité de devenir « Partenaire Privilégié de Groupe d'Étude » pour l'année. Dans ce cas, la mention « Partenaire Privilégié du Groupe d'Étude » est indiquée avec le logo du Partenaire sur les programmes et autres documents des manifestations organisées par le Groupe d'Étude, hors plans modulaires de formation.

» SECTIONS RÉGIONALES

La qualité de « Partenaire de l'AFVAC 2014 » donne la possibilité d'actions au sein des Sections Régionales de notre Association :

- **la possibilité de devenir « Partenaire Privilégié de Section Régionale » pour l'année.**
Dans ce cas, la mention « Partenaire Privilégié du Section Régionale » est indiquée avec le logo du Partenaire sur les programmes et autres documents des manifestations organisées par la Section Régionale, hors plans modulaires de formation.

» ÉDITIONS

La qualité de « Partenaire de l'AFVAC 2014 » donne la possibilité d'actions au sein du secteur Editions :

- **une publicité dans l'un des 3 numéros de PratiqueVet encadrant le Congrès National annuel ((numéros de septembre, octobre, novembre, décembre) avec réduction de 50% HT) ;**
- **une réduction de 30% sur les autres publicités dans PratiqueVet dans l'année du partenariat ;**
- **la possibilité de prendre une publicité dans la version en ligne de PratiqueVet aux tarifs suivants :**
 - 900 € HT pour un affichage de 2 semaines ;
 - 1 500 € HT pour un affichage de 4 semaines ;
 - 600 € HT pour les affichages supplémentaires de 2 semaines ;
 - 1 000 € HT pour les affichages supplémentaires de 4 semaines.



3 PARTENARIAT PRIVILÉGIÉ DES GROUPES D'ÉTUDE (GE) DE L'AFVAC

- **Le Partenariat Privilégié de GE** correspond à une collaboration privilégiée entre un GE et une société (laboratoire pharmaceutique, industries de l'alimentation animale, distributeur de matériel, centrale d'achat...), sous la responsabilité du Conseil Exécutif (CE) de l'AFVAC ; il est formalisé par une convention signée par les deux parties (annexe 1 à demander à Sylvie Dufour-Pierrat - Tél : 01 53 83 91 61 - Email : sdufourpierrat@afvac.com) et par le Président de l'AFVAC ;
- **Le Partenariat Privilégié de GE** est réservé aux sociétés signataires de la Charte de Partenariat de l'AFVAC. Les « Grands Partenaires de l'AFVAC » sont prioritaires dans l'établissement de cette collaboration contractuelle ;
- **Le nombre de Partenaires Privilégiés par GE** est limité à quatre (4) ;
- **L'engagement du Partenaire Privilégié de GE** est défini pour une durée précise d'un (1) à trois (3) ans et est renouvelable.

DANS LE CADRE DU PARTENARIAT PRIVILÉGIÉ, LE GROUPE D'ÉTUDE S'ENGAGE À :

- Inviter le(s) Partenaire(s) à une réunion annuelle pour un bilan de l'année et présentation des projets ;
- Tenir préférentiellement informé(s) le(s) Partenaire(s) de l'avancée de ces projets ;
- Faire figurer la mention « Société X Partenaire du GE Y pour l'année ... », avec logo, sur ses programmes et à l'occasion de ses manifestations, sur les documents et sur les stands ;
- Accorder au(x) Partenaire(s) l'exclusivité du soutien d'une journée de Cours de base ou avancé, ou d'une autre des journées de formation organisée par le GE, ou à organiser avec lui un séminaire dont le thème est défini en commun, dans le cas où le(s) Partenaire(s) en fait (font) la demande ;
- Accorder une réduction sur les tarifs d'exposition commerciale lors de journées de formation organisées par le GE (25% HT, non cumulable avec la réduction accordée annuellement aux Grands Partenaires du Congrès national annuel) ;
- Envoyer prioritairement le dossier exposant au(x) partenaires(s) concerné(s) ;
- Réserver un temps de parole de 15 minutes maximum pour une information orale technique ou scientifique à caractère promotionnel ;
- Offrir deux (2) inscriptions à une formation dans l'année pour des chefs de produits ou responsables de la Société à une formation du GE concerné ;
- Transmettre, sur demande, quelques semaines avant les réunions organisées par le GE, la liste des participants pour utilisation exclusive dans le cadre de ces réunions.

AU TITRE DE PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ DE GE, LE PARTENAIRE :

- Versera une somme définie pour un (1) an à trois (3) ans par le conseil du Groupe d'Etude sous la responsabilité du Conseil Exécutif de l'AFVAC.

Cette somme, identique pour chaque Partenaire du GE, représente la participation financière du Partenaire aux activités de formation de ce GE sur la durée de l'engagement.

- Pourra assurer l'édition et la diffusion d'un bulletin du GE ;
- Facilitera, dans la mesure de ses possibilités, la diffusion des informations concernant les activités du GE (cours, séminaires,...) par tout biais de communication et par ses délégués commerciaux ;
- Pourra financer ou participer au financement d'une réunion annuelle du Conseil scientifique du GE, au cours de laquelle le Partenaire pourra présenter ses activités de recherche.

4 PARTENARIAT PRIVILÉGIÉ DES SECTIONS RÉGIONALES (SR) DE L'AFVAC

- **Le Partenariat Privilégié de SR** de l'AFVAC correspond à une collaboration privilégiée entre une SR et une société (laboratoire pharmaceutique, industries de l'alimentation animale, distributeur de matériel, centrale d'achat...), sous la responsabilité du Conseil Exécutif (CE) de l'AFVAC : il est formalisé par une convention signée par les deux parties et par le Président de l'AFVAC (annexe 2 à demander à Sylvie Dufour-Pierrat - Tél : 01 53 83 91 61 - Email : sdufourpierrat@afvac.com) ;
- **Le Partenariat Privilégié de SR** est réservé aux sociétés signataires de la Charte de Partenariat de l'AFVAC ;
- **Le nombre de Partenaires Privilégiés par SR** est limité à quatre (4). Les « Grands Partenaires de l'AFVAC » sont prioritaires dans l'établissement de cette collaboration contractuelle ;
- **L'engagement du Partenaire Privilégié de SR** est défini pour une durée précise d'un (1) à trois (3) ans, est renouvelable.

DANS LE CADRE DU PARTENARIAT PRIVILÉGIÉ, LA SECTION RÉGIONALE S'ENGAGE À :

- Inviter le(s) Partenaire(s) à une réunion annuelle pour un bilan de l'année et la présentation des projets ;
- Tenir préférentiellement informé le(s) Partenaire(s) de l'avancée de ces projets ;
- Indiquer la mention « *Société X Partenaire de la SR Y pour l'année...* », avec logo, sur ses programmes et à l'occasion de ses manifestations ;
- Accorder au(x) Partenaire(s) l'exclusivité de la sponsorship d'une journée de formation organisée par la SR, ou à organiser avec elle un séminaire dont le thème est défini en commun, dans le cas où le(s) Partenaire(s) en fait (font) la demande ;
- Accorder une réduction sur les tarifs d'exposition commerciale (25% HT, non cumulable avec la réduction accordée annuellement aux Grands Partenaires du Congrès national annuel) ;
- Envoyer prioritairement le dossier exposant au(x) partenaires(s) concerné(s) ;
- Citer le(s) Partenaire(s) comme Partenaire(s) Privilégié(s) de la SR avec mention sur les documents et les stands de : « *Partenaire(s) privilégié(s) du ... nom de la SR – nom du (des) partenaire(s), et comme Grand Partenaire de l'AFVAC pour l'année s'il est également Grand Partenaire de l'AFVAC* » ;
- Réserver un temps de parole de 15 minutes maximum pour une information orale technique ou scientifique à caractère promotionnel ;
- Offrir deux (2) inscriptions au programme scientifique de l'année pour des chefs de produits ou responsables de la Société à une formation de la SR concernée ;
- Communiquer la liste des inscrits quelques semaines avant la réunion afin que le(s) partenaire(s) puisse(nt) valoriser dans de bonnes conditions sa (leur) présence et ses actions durant la réunion ; le(s) partenaire(s) s'engage(nt) à faire usage de cette liste exclusivement dans le cadre de cette réunion ;
- Donner une excellente lisibilité à l'occasion de ses manifestations lors des routages les concernant et lors des projections et pauses (avec la mention : « *Société X Partenaire de la SR Y pour la durée de validité du contrat* »).

AU TITRE DE PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ DE SR, LE PARTENAIRE :

- Versera une somme définie pour un (1) an à trois (3) ans par le conseil de la Section Régionale sous la responsabilité du Conseil Exécutif de l'AFVAC. Cette somme, identique pour chaque Partenaire de la SR, représente la participation financière du Partenaire aux activités de formation de la SR sur la durée de l'engagement ;
- Facilitera, dans la mesure de ses possibilités, la diffusion des informations concernant les activités de la SR (cours, séminaires...) par tout biais de communication et par ses délégués commerciaux.

5 PARTENARIAT DE RÉUNIONS EN CO-PROMOTION

- Les réunions en co-promotion désignent une ou une série de réunions de Formation Continue sur un thème commun organisée conjointement par l'AFVAC et le Partenaire, signataire de la Charte de Partenariat ;
- La société commerciale qui s'associe à l'AFVAC dans ce type de manifestation est ci-après dénommée « Partenaire en co-promotion » ;
- L'AFVAC conserve son indépendance, garante de sa rigueur scientifique et pédagogique ; elle n'apporte son soutien qu'après vérification de la pertinence pédagogique et scientifique de la série de réunions grâce à sa commission d'accréditation en co-promotion.

Ce soutien ne peut être apporté, aux manifestations à seul but commercial, qui ne sauraient faire l'objet d'attribution de crédits de FCV.

- L'initiative des réunions en co-promotion peut provenir :
 - soit du (des) Partenaire(s) qui propose(nt) un thème et (ou) des conférenciers (personnalités scientifiques reconnues), pour une série de réunions dont le programme scientifique est en accord avec l'éthique associative ;
 - soit de l'AFVAC (notamment d'un GE) qui propose un thème et/ou un ou des conférencier(s) au(x) Partenaire(s) pour des réunions en co-promotion.

Dans les deux cas, l'accord des co-organisateur est nécessaire et formalisé par une Convention d'accréditation (annexe 3 à demander à *Juliette Andréjak* - Tél : 01 53 83 91 67 Email : jandrejak@afvac.com).

- L'AFVAC s'engage à laisser au cours de ces réunions en co-promotion, un temps de parole n'excédant pas quinze (15) minutes à un vétérinaire ou un collaborateur de la société commerciale partenaire. Cette présentation clairement identifiée par les termes « *information technique ou scientifique à caractère promotionnel* » doit avoir l'agrément conjoint de la commission d'accréditation des réunions en co-promotion de l'AFVAC et du Partenaire de réunion en co-promotion. Cette présentation ne contribue pas, à contrario des autres interventions, à l'obtention de Crédits de Formation Continue (CFC) ;
- Lorsque ces conditions de collaboration sont réunies, la réunion bénéficie de la labellisation AFVAC et du sigle « Charte de Partenariat » dans tous les documents relatifs à cette manifestation ;
- L'AFVAC met à la disposition des Partenaires de réunions en co-promotion, l'Agenda de l'AFVAC, disponible sur le site internet www.afvac.com, dans le but d'éviter les chevauchements de dates et/ou de lieux.



ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

- Le(s) Partenaire(s) de réunions en co-promotion contacte(nt) le Président du GE concerné par le thème pour choisir le(s) conférencier(s), afin de mettre en place une collaboration sur les plans scientifique et logistique ;
- De même, le(s) Partenaire(s) de réunions en co-promotion contacte(nt) le Président des SR pour l'organisation des réunions dans les diverses SR (choix des dates, des lieux) ;
- Les tâches sont réparties clairement entre le Partenaire réunions de co-promotion, le Président du GE et le Président de la SR : mailing, réservation de salle, restauration, gestion des inscriptions, matériel audiovisuel, déplacement des conférenciers ;
- Le(s) Partenaire(s) de réunions de co-promotion accepte(nt) un tarif différentiel de 30% entre adhérents et non-adhérents de l'AFVAC pour les réunions payantes ;
- Lorsqu'une réunion ne rentre pas dans le cadre de la Charte de Partenariat, il ne peut être fait mention ni du sigle « Partenaire de l'AFVAC », ni même de l'appartenance à l'Association du ou des conférencier(s) sur les documents promotionnels.

ASPECTS PRATIQUES

- Le Partenaire de réunion en co-promotion informe le Siège de l'AFVAC (*sdufourpierrat@afvac.com*, *aberthier69@gmail.com*, *jandrejak@afvac.com*) de son intention de co-organiser une réunion en co-promotion.

Une fiche de soumission lui est envoyée (annexes 4a et 4b à demander à *Juliette Andr jak* T l : 01 53 83 91 67 - Email : *jandrejak@afvac.com*).

Sit t la fiche remplie, la commission d'accr ditation compos e des responsables administratifs du p le formation continue de l'AFVAC (*sdufourpierrat@afvac.com*, *aberthier69@gmail.com*, *jandrejak@afvac.com*) et des vice-pr sidents d l gu s (*d.rosenberg@micen-vet.fr*), GE (*eric.bomassi@orange.fr*), SR (*cmege@wanadoo.fr*) qui  value la proposition.

La d cision de faisabilit  est prise en tenant compte de retours d'informations des GE et SR concern s dans les plus brefs d lais, et communiqu e au partenaire.

- Le bulletin d'inscription est  labor  conjointement par le Partenaire et les Pr sidents des GE et/ou SR, avec l'avis **obligatoire** du Si ge de l'AFVAC ; il doit  tre conforme aux imp ratifs de la FCV.

■ Gestion des inscriptions

- Lors de r unions gratuites, les inscriptions sont g r es par le Partenaire de r union en co-promotion qui re oit les bulletins ;
- Lors de r unions payantes, les inscriptions sont g r es par le Si ge de l'AFVAC.

■ Gestion des Crédits de Formation Continue

- Le Siège de l'AFVAC centralise après réunion, les listes de confrères ayant participé aux réunions, transmises par le Partenaire et les questionnaires d'évaluation des connaissances, afin d'assurer la prise en compte de crédits de formation alloués par le CFCV;
- Le Siège de l'AFVAC centralise après la réunion, les questionnaires d'évaluation de la réunion, transmises par le Partenaire ;
- La synthèse des évaluations sont accessibles aux partenaires sur simple demande ;
- Le budget prévisionnel est élaboré en collaboration par le Partenaire et les Trésoriers des SR et/ou GE. Il doit être impérativement validé par le service comptable de l'AFVAC (*karine@afvac.com*) et communiqué aux responsables administratifs du pôle formation continue (*jandrejak@afvac.com*, *aberthier69@gmail.com*).

Ce budget prévisionnel doit envisager lorsque la réunion est payante, la répartition des soldes entre le Partenaire de réunion en co-promotion et l'AFVAC.

- Les frais afférents aux tâches de recherches de lieux, secrétariat et promotion, gestion des inscriptions effectuées par l'AFVAC seront facturés au Partenaire ;
- Les frais de rémunération des conférenciers seront facturés par l'AFVAC au Partenaire de réunions en co-promotion. **La rémunération du (des) conférencier(s) est obligatoirement assurée par l'AFVAC et n'est JAMAIS ASSURÉE DIRECTEMENT PAR LE PARTENAIRE ;**
- Les frais d'organisation, de promotion et de logistique (déplacement des conférenciers) sont à la charge du Partenaire ;
- Un bilan financier des manifestations est réalisé dans les deux (2) mois qui suivent la fin de la réunion en co-promotion.

CONTACTS

Sylvie Dufour-Pierrat
Email : sdufourpierrat@afvac.com
Tél : 01 53 83 91 61

Juliette Andréjak
Email : jandrejak@afvac.com
Tél : 01 53 83 91 67



QUI

AVEC SES 2750 ADHÉRENTS
S'IMPLIQUE DANS LES GRANDS
DÉBATS PROFESSIONNELS ?



L'AFVAC BIEN SÛR !

Un soutien technique
sur les grands dossiers
qui agitent la profession

J'ADHÈRE

www.afvac.com



Association
Française des
Vétérinaires pour
Animaux de
Compagnie

Le pouvoir d'agir ensemble



ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ VÉTÉRINAIRE

40 Rue de Berri - 75008 Paris

Tél : **01 53 83 91 60**

Fax : **01 53 83 91 69**

contact@afvac.com

www.afvac.com



Le pouvoir d'agir ensemble